

ÉLECTION PARTIELLE POUR LE RENOUELEMENT D'UN REPRESENTANT DU COLLEGE B AU SEIN DU CONSEIL DE L'UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS)

Scrutin du 24 MAI 2023

DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

① Les candidats doivent joindre au présent formulaire une photocopie de leur justificatif d'identité.

À remettre en main propre auprès du **services administratif de l'UFR STAPS** ou par lettre recommandée avec accusé de réception dans les délais impartis à l'attention du Président de l'Université, à l'adresse suivante : Université de Perpignan Via Domitia, **service administratif de l'UFR STAPS**, 7 avenue de Pierre de Coubertin 66120 Font-Romeu.

réf. code de l'éducation, articles D. 719-22 et suivants ; Décision n° 2023-026 du 17 avril 2023 portant organisation de l'élection partielle pour le renouvellement d'un représentant du collège B au sein du conseil de l'unité de formation et de la recherche des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) et de l'élection partielle pour le renouvellement d'un représentant du collège 2 secteur « Sciences et Technologie » au sein de la Commission de la Recherche (CR)

Je soussigné(e), **Prénom Nom (d'usage)** :

Monsieur Madame

Date de naissance :

N° Téléphone personnel du candidat :

Mail candidat :

Inscrit dans le collège électoral du Collège B (autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés) déclare faire acte de candidature pour l'élection d'un représentant des personnels du Collège B (autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés) au sein du conseil de l'UFR STAPS qui se déroulera le lundi 24 mai 2023.

Soutenu(e) par (facultatif)* :

* Tout soutien doit être dûment justifié par une attestation originale rédigée par le représentant légal du soutien considéré.

Cadre réservé à l'administration
Date, heure de réception et cachet du service*

Fait à, le

Signature

*La date limite de réception des candidatures est fixée au **mardi 9 mai 2023 à 15h00**.

Les candidats doivent joindre au présent formulaire une photocopie de leur justificatif d'identité